



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permis de construire

Question écrite n° 25029

Texte de la question

M. Richard Mallié attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur la formation des architectes aux énergies renouvelables. La formation initiale, et continue, des professionnels de l'architecture ne paraît pas suffisamment orientée vers l'acquisition d'une véritable culture de l'efficacité énergétique. Il semble même que, dans certains cas, les architectes des bâtiments de France, dont le rôle est essentiel en matière de patrimoine, ralentissent, par manque de formation, des projets immobiliers mettant en oeuvre des énergies renouvelables. Aussi, il lui demande ce qu'il entend mettre en place afin de donner aux architectes des bâtiments de France la formation et les consignes nécessaires à l'évolution de leur réflexion vers un plus en matière de solutions énergétiques plus économiques.

Texte de la réponse

Le rapport d'information sur les énergies locales, fait au nom de la délégation à l'aménagement et au développement du territoire, souligne que la formation initiale et continue des architectes ne paraît pas suffisamment orientée vers l'acquisition d'une véritable culture énergétique. Au cours du Grenelle de l'environnement, le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, a pu lui-même prendre la mesure de la nécessité de renforcer, dans ce domaine, la formation des architectes et, plus généralement, de tous les acteurs du bâtiment. C'est pourquoi le projet de loi de programme relatif à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement prévoira l'engagement d'un programme de formation professionnelle, de recrutement et de qualification des professionnels du bâtiment.

Données clés

Auteur : [M. Richard Mallié](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25029

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 2008, page 4812

Réponse publiée le : 15 juillet 2008, page 6154